

Bulletin N°123 / Avril 2018

L'Avisé Syndical

métallurgie
la
CGT
Valeo Issoire

1^{er} mai
2018
TOUS ENSEMBLE



Site web : <http://www.cgtvaleo63.fr>

Dailymotion : http://www.dailymotion.com/CGT_VALEO

Youtube : <http://www.youtube.com/user/CGTVALEO63>

Facebook : <https://www.facebook.com/cgtvaleoissoire>

Twitter : <https://twitter.com/CGTVALEO63>

Courriel : cgt.valeo.issoire@orange.fr

Tél : 04.73.89.80.09

Journal d'information à tendance satirique
Destiné aux salariés du site de Valeo Issoire
Édité et imprimé par la CGT Valeo Issoire le 24/04/2018

Sommaire

Page N°1 : 1er mai 2018

Page N°2 et 3 :

SNCF, informez-vous !

Page N°4 : 1er mai 2018

L'Avisé Syndical / Bulletin N°123 / Avril 2018



SNCF, LE VRAI DU FAUX !

Grève SNCF : Quelques arguments pour apaiser les repas de travail et de famille, ou pas !!!

Alors que le gouvernement s'agite et les drapeaux aussi, de nombreux médias ont publié des décryptages et des intox sur le conflit à la SNCF qui mobilise les usagers et les cheminots. Face aux contre vérités et idées reçues, la bataille de l'opinion est engagée.

➤ Sur la masse salariale et le Statut des cheminots :

Vous entendrez peut-être : « C'est le Statut des cheminots qui plombe les comptes de la SNCF » !

Vous pourrez répondre : Écoutez mes chers collègues, c'est totalement faux, et ce n'est pas la CGT qui le dit mais la SNCF elle-même, dans un rapport interne confidentiel, rendu public par Capital.

Cette note explique que la suppression du Statut des cheminots coûterait plus cher à l'entreprise publique que son maintien. Le Statut des cheminots n'est donc pas un ensemble de privilèges mais un équilibre entre les exigences du service public ferroviaire (la continuité du transport ferroviaire, le 24h/24h, 7j/7j, l'adaptabilité, et la sécurité) et des conditions de vie et de travail décentes pour les agents et leur famille. Il permet surtout aux salariés d'exercer pleinement leur professionnalisme en toute indépendance vis-à-vis des injonctions politiques et/ou économiques contraire à l'intérêt général et à la sécurité des personnes et des biens (Fret).

➤ Sur le contenu du Statut des cheminots :

Vous entendrez peut-être : Le Statut des cheminots, c'est vraiment un truc de petits privilégiés !

Vous pourrez répondre : Tu sais, mon/ma chéri/e, le Statut des cheminots est assimilable à une convention collective ou accords de branche, comme nous avons-nous même.

Sauf qu'à la différence des autres secteurs, ce statut est un acte réglementaire ministériel. Comme toutes les conventions collectives, il régit les conditions d'embauche, la rémunération, le déroulement des carrières, les sanctions (qui peuvent aller jusqu'au licenciement), la mobilité (sur l'ensemble du territoire national), les congés, les conditions de cessation de fonction, l'assurance maladie et le droit syndical.

➤ Sur l'ouverture à la concurrence :

Vous entendrez peut-être : L'ouverture à la concurrence c'est mieux ! Ca va faire baisser les prix et améliorer le service ! Regardons les faits...

Vous pourrez répondre : Pardon, de vous contredire, Marie-Chantal, mais la concurrence dans les économies de réseau a toujours abouti à la constitution d'oligopoles de 3 ou 4 entreprises privées se partageant le marché et la en l'occurrence avec des fonds publics !!!



SNCF, LE VRAI DU FAUX !

Grève SNCF : Quelques arguments pour apaiser les repas de travail et de famille, ou pas !!!

Il en résulte systématiquement une augmentation des tarifs et une baisse de la qualité des services et des infrastructures car l'ouverture à la concurrence ne permet plus la régulation des prix et surtout la péréquation (les trafics « rentables » ne couvrent plus les « non rentables »). En Grande Bretagne, la concurrence dans le transport de voyageurs par chemin de fer s'est accompagnée d'une augmentation des accidents ferroviaires, des tarifs payés par l'utilisateur (de 27 % en 7 ans), et du montant des contributions publiques payées par les contribuables. Les seuls à bien s'en sortir sont les groupes multinationaux de transport eux-mêmes, qui ont vu leurs profits atteindre des niveaux record. C'est la raison pour laquelle en 2002, la grande Bretagne a renationalisé la gestion de l'infrastructure ferroviaire. Aujourd'hui 67 % des britanniques souhaitent une renationalisation complète !

➤ Et l'environnement dans tout ça ?

La question qui est posé à la collectivité est : comment vivons nous sur cette planète sans l'abîmer ou tout du moins en l'abîmant le moins possible ?

La contribution des activités humaines au réchauffement climatique s'impose incontestablement. C'est un défi historique pour l'avenir de l'humanité et de la planète tout entière, de même que les pollutions croissantes représentent un problème majeur de santé publique. C'est particulièrement vrai dans le domaine des transports. Ce secteur est, en France, le plus gros contributeur aux émissions de gaz à effet de serre, avec 29 % du total (en hausse de plus de 6 % depuis 2015), dont 95 % issus du mode routier. Il émet 130 millions de tonnes équivalent CO2 dont 94,4 % sont directement imputables au transport routier. Celui-ci s'est accru de 39 % entre 1990 et 2015.

➤ Ne rien faire serait irresponsable !

Pourtant le Grenelle de l'environnement de 2007 ambitionnait de passer le transport de marchandises à 25 % d'ici 2022 vers un ni routier, ni aérien. Cet objectif réaliste ne sera pas atteint car nous ne sommes, 10 ans plus tard, qu'à 10 % pour le rail et à 2 % pour le fluvial. Pourtant le transport ferroviaire de marchandises a été ouvert à la concurrence depuis 2006 ! Depuis 2009, la France est épinglée par la commission européenne pour non-respect des normes de qualité de l'air. Elle risque d'être condamnée prochainement à des amendes record par la Cour de Justice de l'Union Européenne.

Pour la CGT, cela démontre qu'une politique publique ambitieuse au plan environnemental doit être volontariste et s'appuyer sur des outils publics dotés des moyens suffisants car le marché financier ne s'organise pas de lui-même autour de l'intérêt général !



Un 1^{er} mai **TOUS ENSEMBLE** pour le
PROGRÈS SOCIAL, la **SOLIDARITÉ**
et la **PAIX** entre les **PEUPLES**



Pour un code du travail du XXI^{ème} siècle :

Permettant l'instauration d'un nouveau statut du travail salarié qui passe par l'abrogation de la loi travail XXL.



Pour la défense des services publics :

Assurant le maintien de services publics de qualité et de proximité avec de réels moyens humains et matériels correspondants aux besoins des populations.



Pour une revalorisation des salaires, des pensions et des minimas sociaux :

Relancer l'emploi par le pouvoir d'achat, instaurer une meilleure répartition des richesses créées par les travailleurs et accroître les ressources de la protection sociale.



Pour une vraie politique de l'emploi :

Combattre les abus de recours à l'emploi précaire et de la flexibilité à outrance, afin de faire baisser durablement la précarité. Préserver la norme du CDI et intégrer une contribution sociale sur les statuts libéraux (Uber, auto-entr...).



Pour une réduction du temps de travail et la retraite à 60 ans à taux plein :

Pour travailler 32h payées 35h sans augmentation de la productivité du travail afin de vaincre le chômage et ainsi travailler toutes, tous et mieux, avec une prise en compte de la pénibilité pour libérer l'emploi pour les jeunes et mieux vivre après le travail.

**ISSOIRE : RASSEMBLEMENT À 10H30
DEVANT LA HALLE AUX GRAINS**